

## Diplôme de Fellow / Senior Fellow du European Board of Physical and Rehabilitation Medicine

### Programme de Récertification de la Société Suisse de Médecine physique et de Réhabilitation (SSMPR)

Chères / Chers Collègues,

Les médecins spécialistes en Médecine physique et de Réhabilitation, qui ont réussi la partie écrite de l'examen de spécialité de Médecine physique et de Réhabilitation Suisse, possèdent tous également le « **Certificate of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine** ». Dès lors ils peuvent faire état du titre « **Fellow of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine** » dans leur Curriculum Vitae et dans leur correspondance.

**Toutefois, le Certificate of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine n'a qu'une durée de validité limitée et doit être renouvelé tous les 10 ans.**

Lors de cette récertification le porteur doit prouver une formation continue régulière selon les prescriptions du European Board of Physical and Rehabilitation Medicine.

Comme en Suisse la formation continue obligatoire des médecins spécialistes en MPR est contrôlée par la Société Suisse de Médecine physique et Réadaptation, nous pouvons vous offrir une démarche de récertification simplifiée : **si vous participez à notre démarche collective, vous n'avez pas besoin de rassembler les preuves de votre formation continue des 5 dernières années comme l'European Board of Physical and Rehabilitation Medicine le demande habituellement. Il suffit de faire la demande de récertification sur le formulaire spécial de la SSMPR. La société s'occupera du reste.**

**Après la récertification, le médecin spécialiste devient un « Senior Fellow of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine ».** Le diplôme de « Senior Fellow » est valable 10 ans. Après ces 10 ans, une nouvelle démarche de récertification permet aux « Senior Fellows » de devenir « Life Fellows of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine ».

**Si vous étiez déjà « Senior Fellow » avant la présente récertification, vous serez « Life Fellow » à vie après.**

#### Voici comment procéder :

1) remplir le **formulaire d'inscription spécial** (à trouver sous <https://www.reha-schweiz.ch/fr/professionnels/recertification>) et l'envoyer au secrétariat de la Société Suisse de Médecine physique et Réadaptation, si possible accompagné d'une copie de votre ancien certificat du Board si vous l'avez sous la main :

**Schweizerische Gesellschaft für Physikalische Medizin und Rehabilitation**  
**Sennweidstrasse 46**  
**6312 Steinhausen**  
**Tel. +41 (0)41 748 07 27**  
**sekretariat@reha-schweiz.ch**

2) Pour les demandes de récertification le tarif suivant est applicable (état au 01.01.2017) :

**Membres de la SSMPR qui ont réussi la partie écrite de l'examen de spécialité de Médecine physique et de Réhabilitation dans le passé : gratuit.**

Membres de la SSMPR et certification par équivalence : **175 CHF.**

Non membres certifiés par examen ou équivalence : **225 CHF.**

**La deuxième récertification (de Senior Fellow à Life Fellow) est gratuite pour tous les membres de la SSMPR.**